

Image not found or type unknown



Partage des biens en succession

Par **Zébra**, le **13/01/2009** à **15:57**

Mes parents sont tous deux décédés depuis au moins 2 ans; il nous reste, à ma soeur et moi, des terrains et une maison en indivision. rnMalgré de multiples rencontres avec nos notaires respectifs, aucun accord n'a été trouvé sur le partage des biens. je viens de faire une proposition que ma soeur a encore refusée, et qui lui était pourtant favorable.rnMaintenant, elle s'est "armée" d'un avocat et veut que nous réglions l'affaire devant un tribunal, malgré les avis défavorables de nos deux notaires ! Que faire ? je ne veux pas avoir à payer de frais d'expertise des biens, comme elle me le demande...rnDe quels recours puis-je disposer ?rnPuis-je demander à ce que tout soit vendu ?